



**Cowansville**

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### RÈGLEMENTS NUMÉROS 1841-44-2023 ET 1841-45-2023

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 20 novembre 2023, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1841-44-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations multifamiliales jusqu'à un maximum de 17 logements dans la zone Ca-2 (secteur des boulevards J.-André-Deragon et Pierre-Laporte)***

Ce règlement a pour objet d'autoriser les usages résidentiels de 5 à 17 logements dans la zone Ca-2, soit la zone commerciale située à l'intersection des boulevards J.-André-Deragon et Pierre Laporte, zone qui comprend un terrain vacant à l'angle de ces mêmes boulevards.

- ***Règlement numéro 1841-45-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'agrandir la zone Rbb-5 pour permettre les habitations multifamiliales de 4 logements sur une partie de la rue Paul-Hébert***

Ce règlement a pour objet d'autoriser la construction de deux nouvelles habitations multifamiliales de 4 logements chacune sur une partie de la rue Paul-Hébert.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 22 novembre 2023, date à laquelle ils sont entrés en vigueur et sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 8 décembre 2023.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA